

nationale. Gresko aura droit de regard sur les dispositifs de sécurité des Jeux olympiques.

Une voix: Posez votre question.

M. Jelinek: Allez-vous m'écouter!

Des voix: Oh, oh!

M. Jelinek: Le premier ministre suppléant nous dirait-il si Alexandre Gresko sera déclaré persona non grata et se verra refuser l'entrée au Canada? Sinon, pourquoi pas? C'est un espion soviétique et nous ne le voulons pas chez nous.

Des voix: Bravo!

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je ne puis faire aucune promesse à ce sujet. Rien n'a encore été décidé. Les autorités du pays, le ministère des Affaires extérieures et la Gendarmerie royale se sont consultés à ce sujet et estiment que la sécurité du Canada n'est pas menacée par la venue de cet homme à titre officiel. Inutile de dire qu'il peut y avoir des divergences d'opinion à cet égard, mais il faut juger chaque cas séparément. Quand j'étais secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à bien des occasions, nous savions que des agents étaient en mission ici, au Canada.

Une voix: Ils appartenaient à la CIA.

M. Sharp: On considèrerait qu'ils ne menaçaient pas la sécurité du Canada.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

LA POSSIBILITÉ DE VENTE DES HÔTELS—L'OPPORTUNITÉ D'UNE OFFRE À UNE CHAÎNE CANADIENNE

M. Arnold Malone (Battle River): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Transports, puis-je poser ma question au secrétaire parlementaire? Le 10 décembre, j'ai demandé si l'on prévoyait de vendre la chaîne d'hôtels du CN au Canada ou si l'on avait l'intention de donner à certains hôtels une direction différente. Le secrétaire parlementaire m'a répondu qu'il ne pouvait me répondre, mais qu'il prenait note de ma question et obtiendrait les renseignements demandés. Je voudrais savoir la raison qui motive le changement de direction envisagé. Le secrétaire parlementaire voudrait-il également nous dire si les coûts entraînés par un changement de propriété sont compris dans le budget d'Air Canada de cette année?

M. Cliff McIsaac (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, rien n'a encore été fait, mais l'on envisage de confier les hôtels du CN à une autre direction. Ce sont les discussions au comité des Transports l'an dernier qui ont donné lieu à l'étude de cette recommandation, mais aucune décision n'a encore été prise. Si ce changement a lieu, le député peut être certain qu'il sera annoncé à la Chambre en temps opportun.

M. Malone: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le secrétaire parlementaire dit qu'aucun changement n'a eu lieu, mais il a laissé entendre que la chose pourrait se produire. Comme le bruit court que la chaîne

Textes réglementaires

d'hôtels Conrad-Hilton pourrait prendre la direction des hôtels du CN, ne songe-t-on pas à aider une chaîne d'hôtels canadienne à effectuer cette opération, ce qui maintiendrait leur caractère canadien au lieu de les lier à une chaîne américaine?

M. McIsaac: Monsieur l'Orateur je puis informer le député qu'à ma connaissance des négociations sont en cours non avec une seule chaîne d'hôtels, mais avec plusieurs. Je suis certain que les députés, comme le CN, désirent que cette chaîne d'hôtels reste sous le contrôle d'une société canadienne.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

LA MOTION D'ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants) propose: Que le rapport du comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires, tel que présenté comme troisième rapport en anglais, le jeudi 7 novembre 1974, et comme quatrième rapport en français, le 3 décembre 1974, soit agréé.

—Monsieur l'Orateur, comme le vendredi est un jour où l'on peut perdre facilement son auditoire, je devrais peut-être, à l'instar de certains magasins, commencer par un jeu-questionnaire. Je vais poser une question. Malheureusement, je n'ai ni prix de présence ni autres cadeaux à offrir pour la bonne réponse. Ma question intéressera ceux que préoccupe l'autre gouvernement d'Ottawa, celui des ministères et des fonctionnaires qui joignent leurs efforts pour établir les règlements, les décrets du conseil et autres choses du genre qui jouent considérablement sur notre vie. Voici ma question: à quel ministre une loi adoptée par le Parlement accorde-t-elle les pouvoirs les plus effrayants? On pourrait croire qu'il s'agit du premier ministre ou peut-être du ministre de la Justice qui conseillent le gouverneur en conseil en ce qui concerne l'application de la loi sur les mesures de guerre. En réalité, la loi sur les mesures de guerre prévoit ceci:

● (1220)

Le gouverneur en conseil a le pouvoir de faire et autoriser tels actes et choses et d'édictier à l'occasion les décrets et règlements qu'il peut, en raison de l'existence réelle ou appréhendée de l'état de guerre, d'invasion ou d'insurrection, juger nécessaires ou opportuns pour la sécurité, la défense, la paix, l'ordre et le bien-être du Canada;

Ce sont là, semble-t-il, des pouvoirs vraiment imposants. Les mots clé sont «juger nécessaires ou opportuns». Le fait est qu'il y a un ministre qui possède des pouvoirs encore plus vastes. C'est celui, et j'ignore de qui il s'agit, qui est chargé de l'application de la loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs. La législature de l'époque a décidé, dans sa sagesse, qu'en vertu de la loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs: